

# TRAIL du Col du NOYER

Dimanche 26 Juin 2022

## Règlement

### Art 1 : ORGANISATEUR

Les Comité des fêtes de Poligny et du Noyer, en collaboration avec le club de course à pied « Team Champsaur Nature » basé à Saint Bonnet en Champsaur, organisent le dimanche 26 juin 2022 la sixième édition du Trail du col du Noyer.

Courses de trail sur 6, 12 et 28km avec 170, 500 et 1250 m de dénivelé positif.

### Art 2 : CONDITIONS D'ADMISSION

L'épreuve du Trail du col du Noyer est ouverte à tous, hommes ou femmes, licenciés ou non avec certificat médical. Les participants devront être nés en 2006 catégorie Cadet (pour le 6 km et le 12 km ) et en 2002 au moins (pour le 28 km) catégorie Espoir.

Conformément à la loi du 23 mars 1999, les inscriptions du trail ne seront enregistrées que si elles sont accompagnées d'une photocopie de licence sportive FFA ; FSGT ... en cours de validité et pour les non licenciés d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive de la course à pied en compétition datant de moins de 1 an ou sa photocopie certifiée conforme.

Pour les inscriptions sur place, la présentation d'une licence sportive compétition FFA ; FSGT ... ou d'un certificat médical attestant l'aptitude du concurrent en compétition (Articles L.231-2 et L.231-3 du code des sports) sera obligatoire ; ce dernier sera conservé par l'organisateur en tant que justificatif en cas d'accident. En l'absence de l'un ou de l'autre de ces documents l'inscription sera refusée.

Les parcours du 6 et du 12km sont ouverts aux joëlettes, leurs accompagnateurs devront présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition et s'acquitter du droit d'inscription correspondant au circuit choisi.

### Art 3 : INSCRIPTIONS ET TARIFS

Les inscriptions seront envoyées à :

Guy Pinet – 10 Lotissement Les Chanalettes – 05500 Saint Bonnet en Champsaur

Inscription en ligne sur AS2Pic : <https://www.chronometrage.com/evenement/trail-du-col-du-noyer-2022>

Droits d'inscription Trail du col du Noyer (ravitaillements et repas inclus)

Parcours 6km : 10€ jusqu'au 24 juin 2022 / 15€ après.

Parcours 12 km : 15 € jusqu'au 24 juin 2022 / 20 € après.

Parcours 28 km : 20 € jusqu'au 24 juin 2022 / 25 € après.

#### Art 4 : LE PARCOURS

Départ commun aux 3 parcours du village de Poligny.

Les deux premiers km du parcours découverte sont communs aux deux autres parcours. Les coureurs emprunteront la piste forestière située dans le Grand Bois de Poligny. Ils rejoindront la combe de Pré Lachaup sous le col de Chétive et passeront à proximité de la « cabane des pierres » où le petit parcours rejoindra l'arrivée à Poligny en passant au site de la Chapelle Saint-Etienne.

Pour sa part, le grand parcours, est un parcours varié, essentiellement sur routes forestières et sentiers de randonnée qui vous permettra d'atteindre à la mi course, le col de la Saume (alt. 1700m) puis de poursuivre sur les crêtes menant au point "haut" du circuit: la "tête de Tourneau" (alt: 1906m). Vous aurez alors déjà traversé une partie de la superbe forêt de « Grand Bois » et l'alpage du Pré Lachaup avant d'emprunter le GR du Tour du Dévoluy . La descente sur le refuge du col du Noyer est rapide. Vous basculez ensuite côté Champsaur, profitez des 2 kms de goudron pour admirer le splendide bocage champsaurin. On quittera le goudron pour emprunter deux sentiers un peu plus techniques et raides. Les 10 kms restants à parcourir seront moins exigeants ; l'essentiel du dénivelé positif ayant déjà été fait. Passage par le Claret, ancienne petite station de ski de la commune du Noyer puis par le très joli site de la Chapelle Saint-Etienne avant de rejoindre l'arrivée à Poligny.

La fin est commune aux 3 parcours.

#### Art 5 : REMISE DES DOSSARDS

Le retrait des dossards et les dernières inscriptions (si dossards disponibles) auront lieu dans la salle communale de Poligny le samedi 25 juin de 14h à 16h et le dimanche 26 juin 2022 à partir de 7h45.

#### Art 6 : SECURITE

Il est interdit de suivre les coureurs. Le parcours sera balisé ou fléché. Les secours seront assurés par une antenne médicale équipée d'un 4X4 et par un médecin généraliste.

Responsable course : Guy PINET - 06 43 85 44 66

Des radios ainsi que des téléphones portables assureront la liaison entre les différentes personnes s'occupant des secours. Le parcours reste à proximité de routes forestières accessibles en 4X4. Des signaleurs seront positionnés aux endroits stratégiques.

#### Art 7 : MATERIEL

Obligation d'avoir une réserve d'eau au départ de la course car, par soucis écologique, aucun gobelet jetable ne sera disponible aux ravitaillements. Un téléphone portable, un sifflet, une petite couverture de survie sont conseillés. L'utilisation des bâtons est autorisée.

#### Art 8 : METEO

En cas de conditions météorologiques défavorables, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours prévu initialement ; les engagements restants acquis.

#### Art 9 : CESSION DE DROIT A L'IMAGE POUR LA COUVERTURE PHOTOGRAPHIQUE ET AUDIOVISUELLE

Du fait de son engagement, tout concurrent autorise expressément l'organisation du trail du col du Noyer à utiliser, divulguer, publier, diffuser ou exploiter les prises de vue et photos réalisées lors de l'événement organisé par le comité des fêtes de Poligny et du Noyer et l'association Team Champsaur Nature.

#### Art 10 : RECOMPENSES

1 repas à l'arrivée pour tous les participants - 1 lot à l'inscription

Seront récompensés :

Pour le 12km et le 28km

3 premiers scratch hommes

3 premières scratch femmes

Le premier de chaque catégorie - hommes et femmes (sans cumul scratch).

Pour le 6km

3 premiers scratch hommes

3 premières scratch femmes

#### Art 11 : MISES HORS COURSE

Les concurrents seront éliminés pour cause de :

Absence ou falsification de dossard

Retard au départ de la compétition

Pollution ou dégradation des sites traversés (jets de détritrus)

Non-respect du parcours balisé.

Respectons la nature : Vous allez parcourir des milieux naturels magnifiques et préservés mais aussi très fragiles, nous vous demandons de ne pas jeter de détritrus sous peine de disqualification et de respecter le balisage.

ABANDON : En cas d'abandon, le concurrent doit obligatoirement prévenir une personne du poste le plus proche et lui remettre son dossard. Dans ce cas, si son état de santé le nécessite, il sera pris en charge par une équipe de secours qui le ramènera à Poligny.

#### Art 12 : CONDITIONS GENERALES

Tous les concurrents s'engagent à se soumettre aux règles spécifiques de l'épreuve par le seul fait de leur inscription et dégagent la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir avant ou pendant l'épreuve.

#### Art 13 : ASSURANCE

Responsabilité civile : les organisateurs sont couverts par une police d'assurance prise par l'intermédiaire de la FSGT auprès d'Allianz. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence, il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

#### Art 14 : ANNULATION

En cas d'annulation pour raison sanitaire, l'organisation s'engage au remboursement de l'inscription dans son intégralité,

Blessure : En cas de blessure du coureur avant la course et sur attestation médicale fournie au plus tard la veille de l'épreuve, l'inscription sera remboursée dans les mêmes conditions.

Tout autre forfait ne sera pas pris en considération.

#### Art 15 : SOLIDARITE

Les concurrents se doivent assistance et entraide. L'entraide devra prévaloir sur le résultat quelque soit sa position lors de la course.

## Art 16 : RAVITAILLEMENTS

Quatre ravitaillements sont prévus sur le grand parcours :

R1 : Le Grand Bois (km 5)

R2 : Route du col (km 12)

R3 : Route du col (km 17)

R4 : A l'arrivée.

Deux ravitaillements sont prévus pour le petit parcours :

R1 : Le Grand Bois (km 5)

R2 : A l'arrivée.

Seulement le ravitaillement de l'arrivée pour le 6km

Le repas «produits régionaux» compris avec l'engagement sera servi à partir de 12h en extérieur,

Possibilité d'achat de ticket pour les accompagnants, réserver